



Règlement intérieur - PILGRIM - Gîte 3 étoiles

- **Conditions d'admission:** Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer aux Clefs de Milton il faut y avoir été autorisé par M. ou Mme LEROY.

Le fait d'y pénétrer implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction délibérée pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

- **Circulation et stationnement:** Les véhicules doivent être stationnés aux emplacements indiqués et conformément aux directives données par les gestionnaires. Merci de rouler au pas à l'intérieur de la propriété (15 km/H maximum) et de toujours refermer soigneusement le portail derrière vous.

- **Tenue et aspect des installations:** Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans le canal.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles destinées à cet effet. Des bacs de tris sont à votre disposition dans le gîte.

Les installations sanitaires doivent être maintenues propres par les usagers.

Toute dégradation commise aux gîtes, à la végétation, aux clôtures, au terrain, ou aux installations du domaine seront à la charge de son auteur, et majorés de 20% au titre des frais administratifs et logistiques.

- **Propreté et rangement des lieux:** la propreté des lieux devra être respectée. Il est interdit de déplacer le mobilier.

A l'entrée dans les lieux les locataires doivent signaler tous objets manquants et/ou endommagés grâce à l'inventaire correspond à chaque gîte sous peine de quoi ils ne pourront s'opposer à une retenue à valeur neuve et comparable des objets dégradés et/ou manquants dans le logement à leur sortie des lieux.

La perte ou la non restitution des clefs au départ des locataires fera l'objet d'une facturation de 30 euros par clef.

- **Animaux:** les animaux sont autorisés sans supplément dans la mesure où ils respectent l'environnement et l'espace d'habitation. Ils sont cependant interdits dans les aires où évoluent les chevaux (carrière, prés, paddocks, boxes...) et les déjections devront être ramassées par les propriétaires des animaux et jetées aux emplacements prévus à cet effet.

Chevaux : Il est strictement interdit de donner à manger aux chevaux du site, de rentrer dans les espaces leur étant dédiés, de monter dessus sans autorisation.

- **Effet personnels et objet des locataires et visiteurs:** relèvent strictement de leur propre responsabilité. Il en est de même pour leur véhicule. La direction décline toutes responsabilités en cas de vol. Signaler tout de suite toute personne suspecte sur le site.

- **Jeux:** Aucun jeu violent ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

- **Extincteur et sécurité:** Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments ou à proximité des écuries. Merci de jeter vos mégots dans les cendriers prévus à cet effet et non par terre sous peine d'exclusion du site. Il est également interdit d'allumer tous types de bougies, feux sauvages ou autres.

- **Barbecue et poêle:** Le barbecue et le poêle ne doivent pas être déplacés. Merci de les utiliser en prenant en compte les règles de sécurité d'usage et les indications d'utilisation. Le charbon est à la charge des utilisateurs.

- **Activités proposées et options:** Les activités proposées font l'objet d'une contrepartie financière sur la base de la tarification en vigueur au 01/09/19. Toute prestation devra obligatoirement être payée d'avance sous peine de quoi elle ne sera pas réalisée et ne pourra pas non plus être consommée.

Suivant les matériels utilisés, ceux-ci pourront faire l'objet d'une caution complémentaire, indépendante de celle de l'hébergement. Un chèque de caution sera alors demandé avant l'activité, en même temps que le paiement du service (canoë, vélo, etc.). Cette caution protège le gestionnaire de tout vol ou dégradation du matériel qui sera remplacé à valeur neuve et comparable.

- **Accès au jacuzzi:** En cas de souscription à l'option jacuzzi, merci de respecter ce lieu et de refermer correctement le couvercle après chaque utilisation et de le laisser sous tension. Merci de signaler tous problèmes qui pourraient être rencontrés lors de son utilisation. Les chaussures sont proscrites dans cet espace. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou à proximité ainsi que d'allumer toute bougie ou feu. Merci d'utiliser le pédiluve avant chaque entrée et de retirer vos chaussures avant d'entrer dans la pièce contenant le jacuzzi. Des frais de ménage de 30 euros pourront être appliqués en cas de non respect des règles d'hygiène. En cas d'impossibilité d'utiliser le jacuzzi pour raison exceptionnelle, le locataire consent à ne demander aucun remboursement sur son séjour, la non utilisation du jacuzzi ne dérangeant en rien l'hébergement du locataire.



- **Consignes de sécurité et de bienveillance:** Merci de respecter le nombre de personnes prévue par gîte lors de la location. Toute personne supplémentaire non prévue fera l'objet d'une facturation complémentaire de 30 euros. Les bébés et les enfants comptent pour une personne.

Si le comportement ou la tenue de nos clients risquent de compromettre le bon déroulement du séjour, les gérants pourront refuser son installation ou même écarter son séjour sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque remboursement.

Merci de respecter le voisinage, tout tapage nocturne (y compris dans le jacuzzi) est proscrit et pourra faire l'objet d'une exclusion, et ce par les forces de l'ordre si nécessaire.

- **Horaires d'arrivée et de départ:** Vous êtes les bienvenus à partir de 15h et les hébergements occupés devront être libérés à 12H (midi) au plus tard le jour du départ.

- **Espaces privés:** Il est formellement interdit de s'approcher ou de pénétrer dans le moulin (bâtiment central) ainsi que dans les écuries et les parties privatives.

Merci de ne pas forcer le passage en fonction de la signalétique interdisant l'accès à certaines parties privatives et en travaux. L'accès au potager est strictement interdit ainsi que le prélèvement de tous fruits et légumes.

- **Décharge de responsabilité:** En signant ce règlement nous, preneurs, déchargeons M. et Mme LEROY y compris en cas d'incident concernant les espaces privés, le canal, ou tous autres incidents. Les enfants restent sous la seule responsabilité de leur(s) parent(s). Le signataire du présent document engage sa propre responsabilité et s'engage à ce que l'ensemble des personnes l'accompagnant connaissent et respectent le présent règlement.

- **Affichage:** Le présent règlement vous est envoyé et la signature de ce règlement en page finale vaut acceptation de la totalité des règles à respecter sur le site (2pages)

- **Absence du droit de rétractation:** les Clefs de Milton souhaitent rappeler qu'en vertu de l'article L.121-20-4-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs. Toutes commandes effectuées ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation.

- **Dispositions spécifiques PILGRIM:** Une caution de 5 000 euros (deux mille cinq cent euros) pourra être retenue en cas de dégradation du site et/ou de ses infrastructures.

Les locataires reconnaissent que son recours vis à vis des gérants ne pourra en aucun cas engendrer un dédommagement financier supérieur au prix de la location (hors commission des plateformes de location).

Le locataire renonce irrémédiablement à tout autre recours quelque soit le dommage rencontré et ne pourra réclamer aucun intérêt pour ce dommage.

La direction décline toute responsabilité en cas d'utilisation impropre, injustifiée, ou en cas de négligence de ses utilisateurs.

Toute dégradation donnera lieu à une retenue du prix de remise en état majorée de 20% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 175 euros au titre des frais de gestion administrative et des indemnités kilométriques.

En cas de réparations lourdes causées par les locataires, et qui empêcheraient les locations ultérieures, une indemnité journalière sera prélevée, afin de compenser le manque à gagner occasionné par la remise en état (155€/jour).

Conditions d'annulation: Toute réservation sera effective à réception de son règlement. Aucune annulation ne sera remboursée.

Nous déclarons avoir pris connaissance du présente règlement et en accepter toutes les conditions.

Fait à Coulombs le

Nom et prénom

Signature

Noms et Prénoms des voyageurs accompagnants:

.....
.....